



Thème 2 - La Défense et l'action internationale de la France

Qu'est-ce que la Défense ? Où et quand peut-elle être amenée à intervenir?

La Défense qui regroupe l'armée (la Marine, l'armée de Terre, l'Armée de l'Air, la Gendarmerie) est chargée de défendre et de protéger les populations françaises sur le sol français ou à l'étranger. Ce sont donc des interventions intérieures et extérieures. Elle peut intervenir à l'extérieur pour défendre les compatriotes (Français à l'étranger) ou sur demande de l'ONU ou de l'UE.

Au cours de notre histoire nous avons dû faire face à de nombreuses menaces...



Et aujourd'hui alors?

Forces multinationales à Beyrouth



Inondations en France



Tremblement de terre en Turquie 2023



Aujourd'hui , la guerre n'est pas la seule menace pesant sur la France et ses alliés . Ces nouvelles menaces forcent la France à prévoir de nouvelles stratégies de Défense.

I] Les missions de la défense nationale

1) De nouvelles menaces

Elles sont variées et souvent à l'échelle mondiale : menaces terroristes, attaques informatiques mais aussi catastrophes naturelles ou technologiques .

La Défense nationale a cinq types de missions :

- ✓ **La dissuasion nucléaire**, qui garantit la protection de la France en empêchant un éventuel ennemi de prendre le risque de l'attaquer.
- ✓ **La protection, qui assure la sécurité du territoire et de la population** (par exemple sécuriser un lieu public, porter secours aux gens lors d'une catastrophe naturelle).
- ✓ **La prévention**, qui consiste à anticiper les crises (par la diplomatie, la présence de forces, la coopération,...).
- ✓ **L'intervention**, c'est-à-dire la projection des forces armées quelque part dans le monde.
- ✓ **La connaissance et l'anticipation**, qui permettent de mieux apprécier les situations (par exemple l'usage des satellites militaires comme les 2 Hélios).

Quelles missions pour répondre aux menaces et aux crises ?



Les crises régionales (ex: le Liban).

Présente depuis 1978 au Liban, la France est l'un des principaux pays contributeurs de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL), avec près de 900 soldats. Les militaires français au Liban sont déployés dans le cadre de l'opération Daman, nom de la participation française à la FINUL.

ELEMENTS FRANÇAIS AU LIBAN : DAMAN, BALISTE ET IMPARTIAL BEHAVIOUR

FINUL 2	OPERATION BALISTE	OPERATION DAMAN																				
<ul style="list-style-type: none"> • Résolution 1832 du 27 août 2008 • S'assurer de la non-réurgence des hostilités dans la zone d'opération • Soutenir les forces armées libanaises en charge de la zone sud-Liban 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 Navire en alerte à Toulon • 5 Personnels en renfort sur théâtre 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle de zone dans le secteur du bataillon français • Une force de réaction rapide au profit de l'ensemble de la force 																				
EFFECTIFS: 12 500 hommes dont maritime 1000																						
PARTICIPATION : 29 états (13 UE)																						
<table border="0"> <tr><td>- Italie</td><td>: 2 900 h.</td></tr> <tr><td>- France</td><td>: 1 800 h.</td></tr> <tr><td>- Indonésie</td><td>: 1 150 h.</td></tr> <tr><td>- Espagne</td><td>: 1 100 h.</td></tr> <tr><td>- Inde</td><td>: 900 h.</td></tr> <tr><td>- Ghana</td><td>: 900 h.</td></tr> <tr><td>- Népal</td><td>: 900 h.</td></tr> <tr><td>- Malaisie</td><td>: 600 h.</td></tr> <tr><td>- Pologne</td><td>: 500 h.</td></tr> <tr><td>- Turquie</td><td>: 500 h.</td></tr> </table>			- Italie	: 2 900 h.	- France	: 1 800 h.	- Indonésie	: 1 150 h.	- Espagne	: 1 100 h.	- Inde	: 900 h.	- Ghana	: 900 h.	- Népal	: 900 h.	- Malaisie	: 600 h.	- Pologne	: 500 h.	- Turquie	: 500 h.
- Italie	: 2 900 h.																					
- France	: 1 800 h.																					
- Indonésie	: 1 150 h.																					
- Espagne	: 1 100 h.																					
- Inde	: 900 h.																					
- Ghana	: 900 h.																					
- Népal	: 900 h.																					
- Malaisie	: 600 h.																					
- Pologne	: 500 h.																					
- Turquie	: 500 h.																					
COMMANDEMENT : Major Général GRAZIANO																						
PARTIE MARITIME: IMPARTIAL BEHAVIOUR																						
<ul style="list-style-type: none"> • Surveillance maritime • Surveillance aérienne • Coopération 																						
EFFECTIFS: 400 français																						
COMMANDEMENT : Contre-amiral Kérignaud																						
MOYENS																						
2 frégates																						

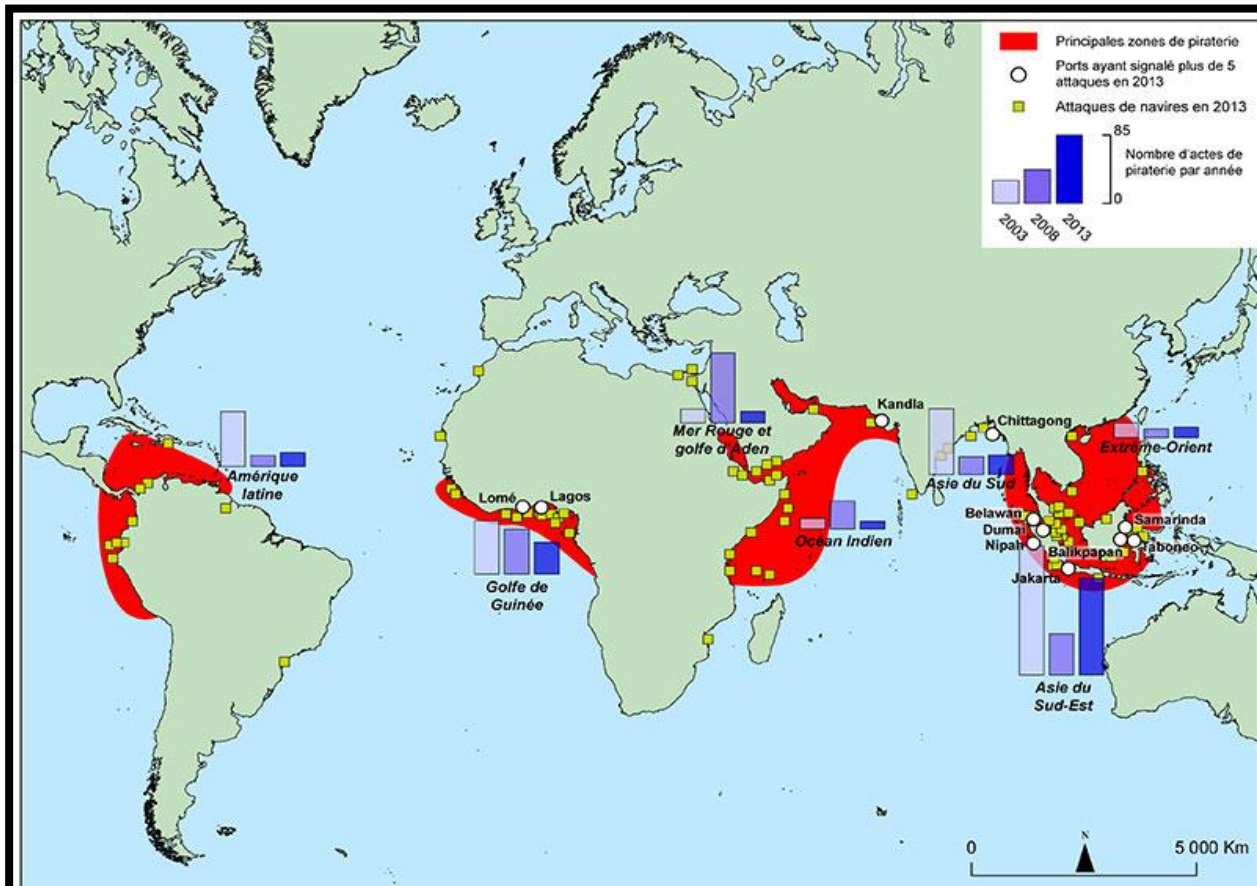
MOYENS (contrat ops)
<ul style="list-style-type: none"> - 1 composante blindée (chars lourds) - 1 composante d'infanterie mécanisée - des moyens d'artillerie sol sol - des moyens d'artillerie sol air - des moyens de surveillance - des moyens d'organisation du terrain
EFFECTIFS: 1 500 français
Sur 3 sites principaux - DEIR KIFA - AT TIRI - NAQQOURA (+ Installés et HQ / REPRANCE)
BUDGET : 79 ME (2008)

Inondations en France :

Face aux violentes intempéries qui ont frappé le Var le 19 janvier 2017 au matin, le préfet de la zone de défense et de sécurité Sud a demandé le concours des armées pour renforcer et compléter le dispositif des services de l'Etat.

La piraterie :

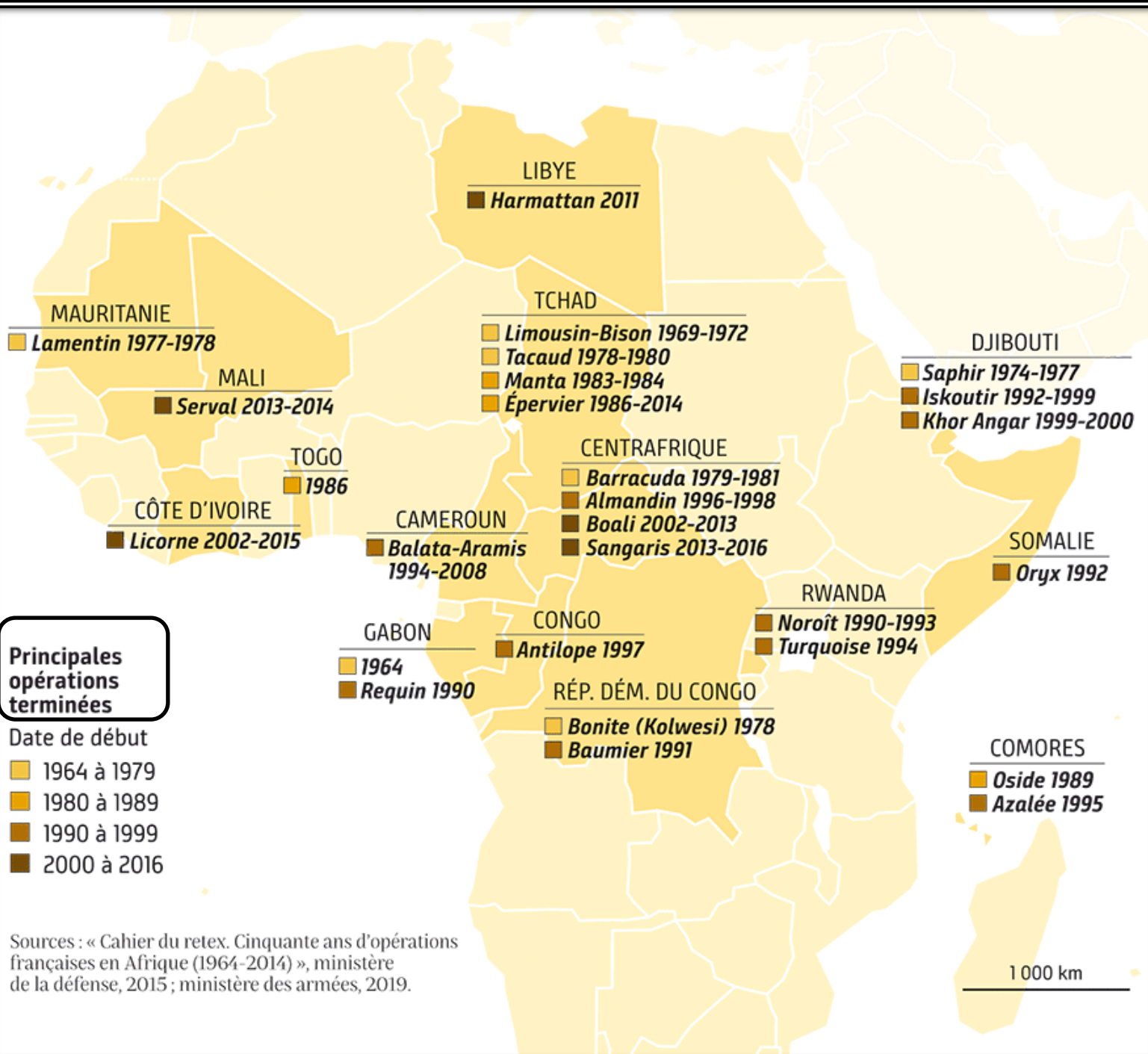
<https://www.youtube.com/watch?v=F788kn6ox3g>



Principales opérations terminées

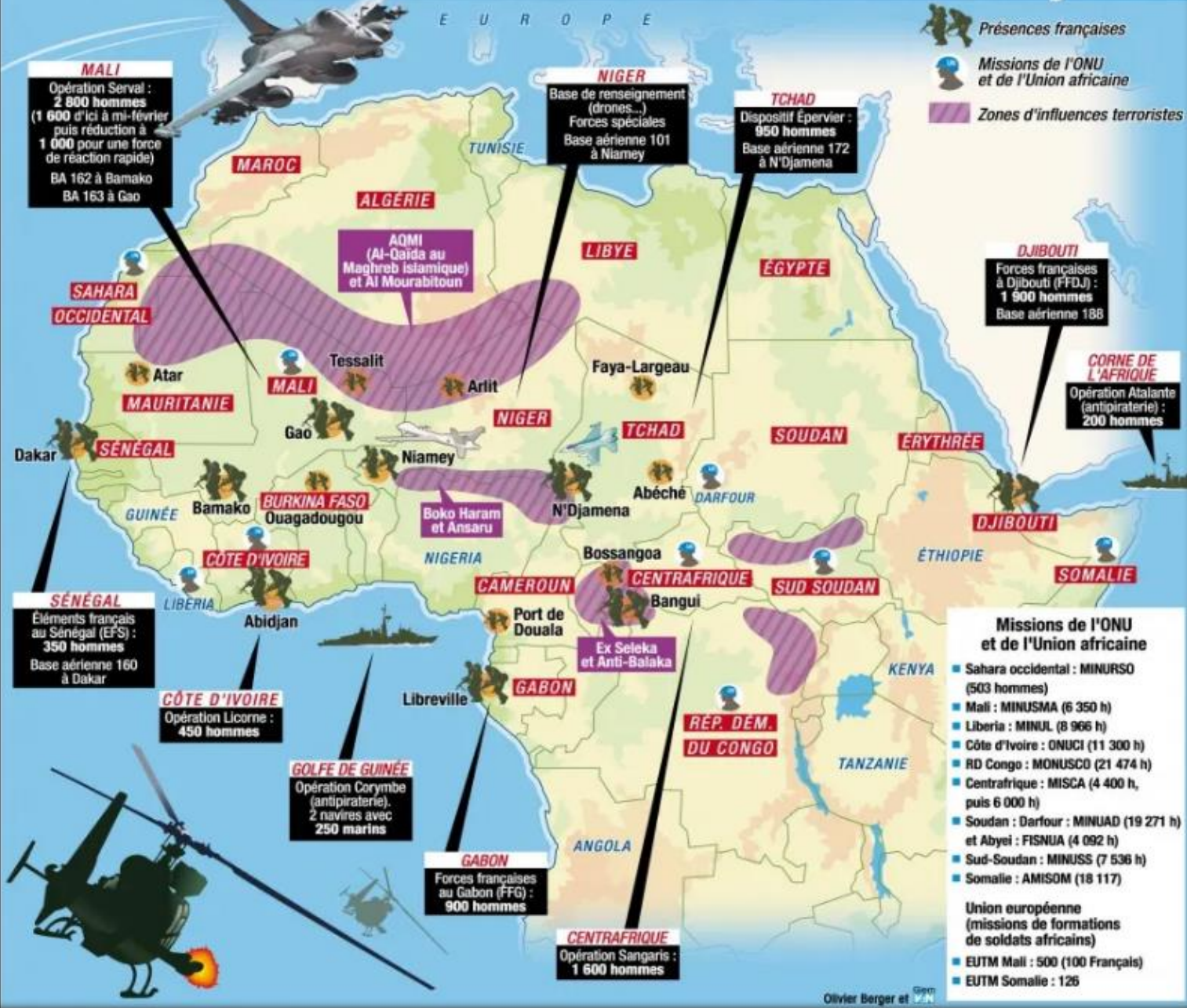
- Date de début
- 1964 à 1979
 - 1980 à 1989
 - 1990 à 1999
 - 2000 à 2016

Sources : « Cahier du retex. Cinquante ans d'opérations françaises en Afrique (1964-2014) », ministère de la défense, 2015 ; ministère des armées, 2019.



1 000 km

▶ Près de 10 000 militaires français





2) Les actions de la Défense

L'armée a donc des missions variées :

- ✓ Elle doit défendre le territoire français et ses habitants (exemple : le plan Vigipirate)
- ✓ Secourir les populations en cas de catastrophe naturelle (exemple : les inondations,)
- ✓ Participer aux opérations de maintien de la paix dans le monde avec l'ONU (l'intervention actuelle au Mali).

L'armée française est présente partout dans le monde

Des forces disséminées dans le monde

Opérations :

-  nationales
-  multinationales
-  avec l'ONU
-  avec l'UE
-  avec l'OTAN

Forces françaises dites « de souveraineté » :

- Martinique/Guadeloupe : 4 100 soldats.
- Guyane : 3 300 soldats.
- Réunion/Mayotte : 3 800 soldats.
- Nouvelle-Calédonie : 2 800 soldats.
- Polynésie : 2 500 soldats.
- Saint-Pierre et Miquelon : 70 soldats.

Océan Pacifique/ Océan Indien :

459 marins
dont 200 à bord de bateaux dans le Pacifique et 259 dans l'océan Indien.

Source : ministère de la défense

Balkans : 41 soldats

dont 16 au titre d'une mission d'observation de l'UE au Monténégro, et 25 à Naples au sein du quartier général de l'OTAN).

Bosnie : 426 soldats

dont 26 gendarmes au sein de la mission de police de l'UE, et 400 soldats (mission européenne ALTHEA), en application des accords de Dayton.

Haïti : 42 soldats

dont 40 gendarmes dans la mission de stabilisation des troubles de 2002.

Sahara occidental : 20 soldats

dans la mission de l'ONU de préparation du référendum sur le statut final du Sahara.

Côte d'Ivoire : 3 800 soldats

dont 3 600 dans le cadre de la mission française LICORNE, et 200 dans le cadre de la mission des Nations unies ONUCI.

Togo : 100 soldats

dans le dispositif aérien DETAIR de soutien à l'opération LICORNE en Côte d'Ivoire.

Golfe de Guinée : 300 marins

dans une mission (CORIMBE) de présence au large des côtes africaines.

Cameroun : 50 soldats

dans le cadre de la mission ARAMIS de surveillance des frontières et de formation de l'armée nationale.

Tchad : 1 100 soldats

dans le cadre de la mission ÉPERVIER

Sénégal : 1 100 soldats

Gabon : 750 soldats

Kosovo : 2 050 soldats

dont 50 dans le cadre de la mission de l'ONU de formation de la police civile, et 2 000 dans celle de l'OTAN (KFOR).

Macédoine : 4 soldats

au quartier général de l'OTAN à Skopje.

Géorgie : 3 soldats

dans la mission d'observation de l'ONU

Palestine : 3 gendarmes

dans la mission de police européenne à Rafah

Egypte : 15 soldats

dans la mission d'observation du Sinaï résultant des accords de Camp David.

Afghanistan : 2 050 soldats

dont 1 050 au titre des opérations multinationales HÉRACLÈS (dont 470 soldats basés à Douchambé, au Tadjikistan) et EPIDOTE de soutien à l'opération américaine Enduring Freedom de lutte contre les talibans et Al-Qaïda, et de formation de l'armée afghane ; 1 000 soldats dans le cadre de la force internationale d'assistance à la sécurité, sous commandement de l'OTAN (ISAF).

Zone Liban

3 704 soldats

dont 1 700 dans le cadre de l'opération maritime BALISTE de soutien à la FINUL, et antérieurement de rapatriement des ressortissants français et étrangers du Liban ; dans quelques semaines, 2 000 soldats au sein de la FINUL ; enfin, 4 soldats au titre de la mission d'observation qui est en place sur le plateau du Golan depuis 1948.

Soudan : 10 soldats

dont 4 au titre de la mission humanitaire multinationale liée au Darfour, et 6 dans le cadre de la mission européenne de maintien de la paix AMIS.

Rép. centrafricaine : 200 soldats

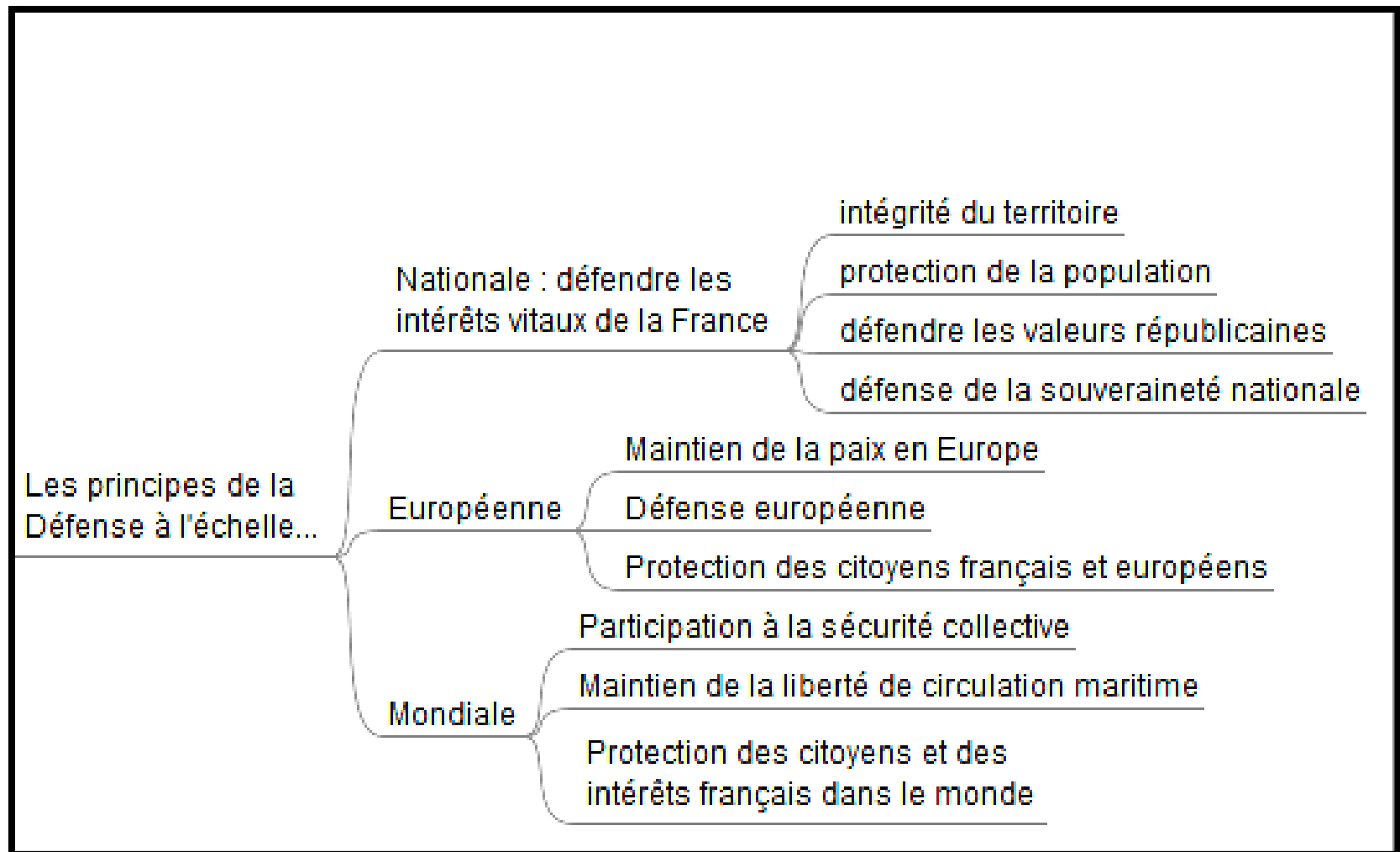
dans une mission de soutien à l'armée nationale.

R.D. Congo : 1 048 soldats

dont 1 020 dans l'opération européenne BENGA qui vise à sécuriser le processus électoral. Dans ce total, 600 sont en renfort à Libreville (Gabon) et 20 sont intégrés au quartier général de Potsdam. Enfin, 15 soldats sont en RDC au titre de la mission européenne MONUC (maintien de la paix).

3) Une dimension internationale.

La France inscrit sa défense dans un cadre européen. Elle participe à la sécurité collective du monde en intervenant dans des opérations avec l'ONU ou l'OTAN. Elle intervient aussi dans le cadre de missions humanitaires.



Comment s'organiser pour répondre à ces missions variées ?

Document de référence : Extrait de la Constitution de 1958
« Art 5. Le président de la République est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités.

Art 15. Le président de la République est le chef des armées (...).

Art 21. Le Premier ministre est responsable de la Défense nationale. (...)

Art 34. (...) La loi détermine les principes fondamentaux de l'organisation générale de la Défense nationale (...)

Art 35. La déclaration de guerre est autorisée par le Parlement.

»

Répartition
des
pouvoirs et
décisions en
matière de
défense

II] Organisation de la Défense Nationale

1) L'organisation de l'Armée

- **le Président de la République** est le chef des armées. Il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire. Il décide de l'utilisation des forces armées et peut engager les forces nucléaires.

- **le Premier Ministre et le gouvernement** veillent à l'application des politiques de Défense.

- **le Parlement** a vu récemment son rôle s'élargir. Il est associé à la définition de la stratégie de sécurité nationale. Il vote le budget de la Défense. Il est informé des interventions extérieures des forces armées et doit donner son autorisation quand leur durée est supérieure à 4 mois.

Par conséquent pouvoirs exécutif et législatif jouent un rôle dans la défense nationale.

Qu'est-ce que l'état d'urgence ?

Institué par une loi du 3 avril 1955 au moment de la guerre d'Algérie

- ✓ Peut être **déclaré sur tout ou partie du territoire** en cas de péril imminent. Décrété par le Parlement ou par le gouvernement, en conseil des ministres.
- ✓ Mesures appliquées dans les départements par les préfets : **restriction de la circulation** des personnes et des véhicules, **fermeture** de salles de spectacles et de divers lieux, **perquisition jour et nuit** sans contrôle d'un juge, etc.

Décrété 5 fois

1955
Algérie

1958
Algérie

1961
Algérie

1984
Nouvelle-Calédonie

2005
Région parisienne

2015
Territoire national



ÉTAT D'URGENCE ?

L'état d'urgence est un régime d'exception qui renforce les pouvoirs de l'exécutif à des fins de sécurité. Selon la loi du 3 avril 1955, il est déclaré par décret en Conseil des ministres.

Voici les principaux moyens dont il dispose :

Interdire l'accès à un département

Perquisitionner à domicile de jour comme de nuit

Ordonner la fermeture provisoire de certains lieux de réunion

Ordonner la remise des armes par leurs propriétaires

Assigner certaines personnes à résidence

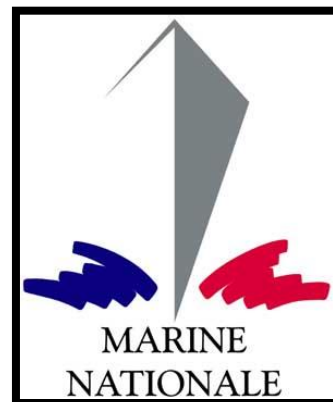
Interdire la circulation de personnes ou de véhicules

Interdire certaines réunions

Prendre des mesures de **contrôle de la presse***

*mesures absentes du décret pris le 14/11/2015

L'armée française est composée de quatre grandes forces majeures (armée de terre, de l'air, la marine nationale et la gendarmerie)





Les matériels utilisés par l'armée de terre et par toute armée moderne aujourd'hui sont des produits technologiques dont l'emploi ne peut être fait que par des professionnels.

Les missions de l'armée de terre ont beaucoup changé depuis les années quatre-vingt-dix. Elles intègrent aujourd'hui:

L'aspect humanitaire (aide aux populations civiles).

Le soutien aux ressortissants français.

Le maintien de la paix dans les actions combinées au sein de l'OTAN ou dans le cadre des opérations de l'ONU.



Ses missions :

La Dissuasion: dégoûter l'ennemi potentiel d'attaquer le territoire français.

Prévention: la France a de nombreux intérêts à travers le Monde (DROM et COM). Pour les défendre, des forces prépositionnées en permanence hors métropole

Projection: engager nos forces, par exemple contre les pirates au large de la Somalie...

Sauvegarde maritime: protéger nos côtes, par exemple contre la pollution.



Dans l'armée de l'Air, il y a différents types de missions :

- ✓ La protection du territoire national.
- ✓ L'interception et la destruction des intrus dans l'espace aérien national.
- ✓ La pénétration de l'espace aérien ennemi et la reconnaissance ou l'attaque d'objectifs stratégiques ou tactiques.
- ✓ Le transport stratégique et tactique.
- ✓ La dissuasion nucléaire

Pub armée de l'air :

<https://www.youtube.com/watch?v=HK8w3kr7qvk>



- **La Gendarmerie** nationale est une force armée française chargée de missions de police, en particulier dans les zones rurales et périurbaines et sur les voies de communication. Elle est sous la tutelle du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, mais est placée sous l'autorité du ministère des Armées depuis 2009 pour l'exécution de ses missions militaires.
- La Gendarmerie est habituellement chargée de la sécurité dans les zones rurales et dans les zones périurbaines, La Zone Gendarmerie Nationale représente environ 51 % de la population française et 96 % du territoire national (métropole et outre-mer), le reste est Zone Police Nationale.

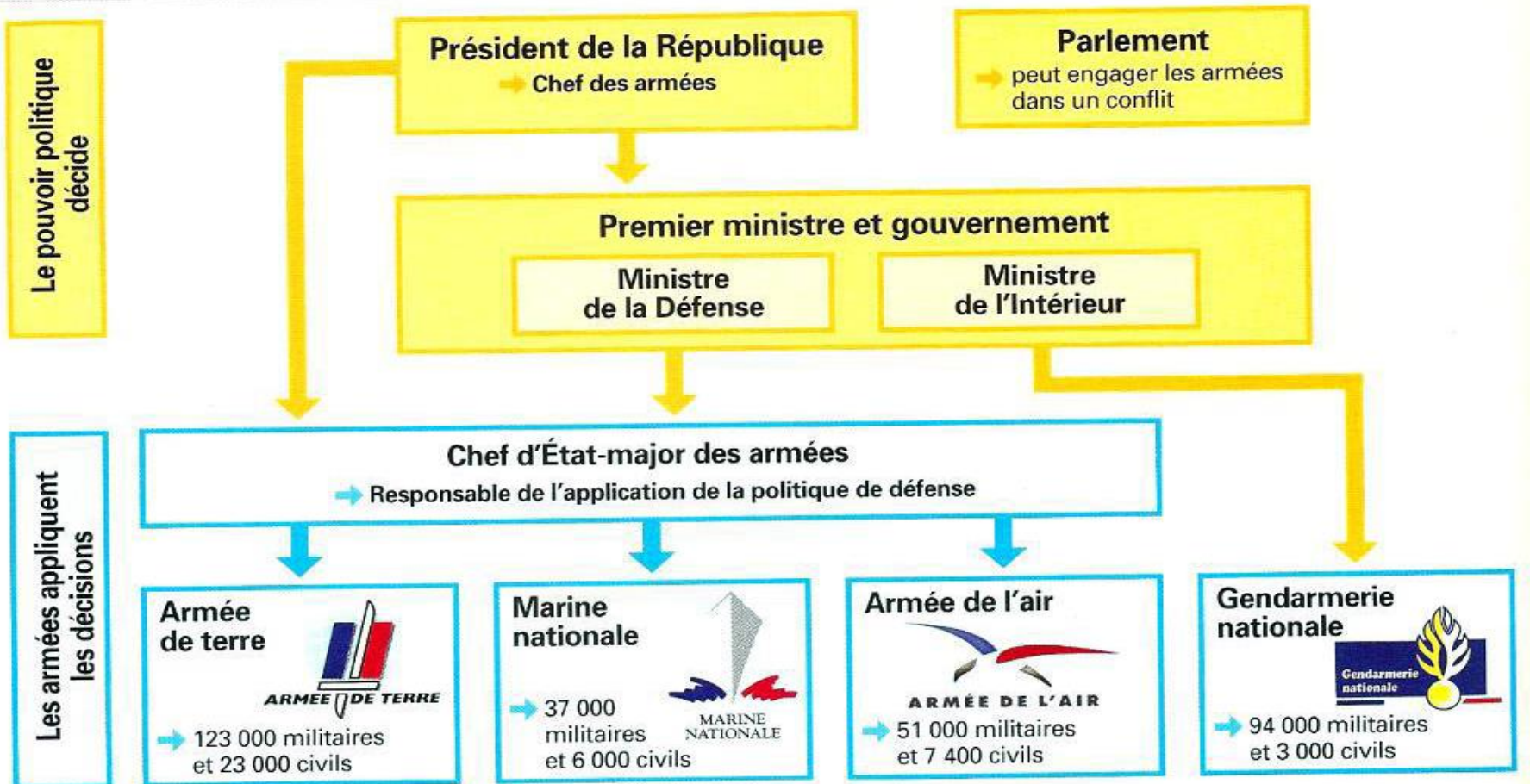
Les forces conventionnelles (toutes les forces à l'exception des armes nucléaires) permettent d'intervenir en Europe ou Outre-mer dans des conflits limités (exemple: l'intervention contre l'Irak en 1991 ou contre la Serbie en 1999).

Les forces nucléaires visent à décourager (dissuader) tout agresseur éventuel par la possibilité de lui infliger sur son propre territoire des destructions disproportionnées à l'enjeu représenté par la France. C'est la dissuasion nucléaire : empêcher la guerre par la menace de représailles si le "sanctuaire" national est attaqué.

PEUT ETRE POUR DEMAIN :

L'Union européenne depuis le traité de Maastricht amorce une politique de sécurité commune. Les accords de Schengen prévoient une collaboration entre les polices contre la drogue, le terrorisme, les trafics en tout genre (humain...) et la criminalité. Une défense militaire commune est envisagée. Pour l'instant les forces militaires de certains Etats membres peuvent intervenir dans le cadre de l'OTAN comme ce fut le cas au Kosovo.

ORGANISATION DE LA DEFENSE NATIONALE



Les trois armes sous l'autorité du ministère de la défense.

L'armée de terre. Elle est répartie sur tout le territoire, mais plus particulièrement au nord-est.

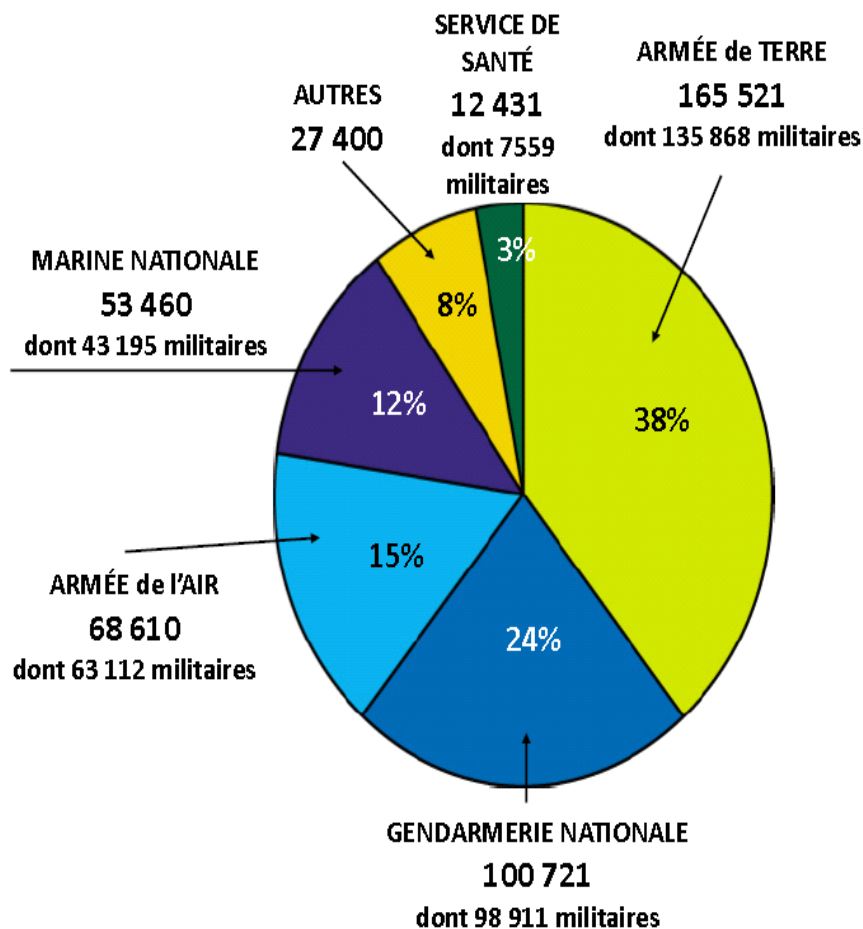
La Marine, Elle défend les approches du territoire national. Elle permet de propulser une force outre-mer. Les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, en théorie indécélables, constituent la force majeure de la dissuasion nucléaire.

L'armée de l'Air, Elle assure la surveillance du territoire et la détection. Elle assure le soutien des deux autres armes.

A noter que la gendarmerie est appelée la 4^{ème} force ou armée sous la double autorité du ministère de l'intérieur et du ministère de la Défense

La professionnalisation de l'Armée : les effectifs du Ministère de la Défense

RÉPARTITION DES EFFECTIFS
357 317 militaires et 96 692 civils



Vers une armée de métier.

Le citoyen doit contribuer à la Défense nationale par le service national universel (La loi d'octobre 1997 a supprimé le service militaire et remplacé par une journée de préparation à la défense nationale. L'armée n'est plus une armée de citoyens mais une armée d'engagés volontaires, donc de professionnels) et éventuellement en cas de guerre répondre à la mobilisation. **Aujourd'hui, vient s'ajouter la possibilité de faire un service civique (volontaire) pour les jeunes de 16 à 25 ans.** Il s'agit de s'investir dans une cause : Pour plus d'infos :

<http://www.service-civique.gouv.fr/page/qu-est-ce-que-le-service-civique>

Le service militaire est remplacé par l'**Appel de préparation à la défense** qui au lieu de durer 12 mois, dure une journée.

Cette journée a pour but de renseigner les jeunes filles ou garçons sur les métiers de l'armée qui demandent de plus en plus de qualification. Des tests d'évaluation sont pratiqués et un certificat de participation est remis au participant. Ce certificat est important, car il est indispensable de le posséder pour se présenter au baccalauréat ou au permis de conduire. Les jeunes de 16 ans doivent se faire recenser à la mairie.

Une Armée professionnelle aux missions variées Recrutée pour ses compétences techniques, elle est capable de faire face à une guerre de haute technologie Elle est dotée d'un armement classique et d'un armement nucléaire qui constitue la « **force de dissuasion** ».



D'une armée de citoyen soldat à une armée de professionnel




III] L' esprit de défense

1) C'est protéger les hommes et la nation, défendre des valeurs issues des droits de l'Homme. Tous les citoyens participent en payant les impôts qui financent la défense.

2) **Le service national universel Le service militaire obligatoire datait de 1793, il a été suspendu en 1997.**

Pour maintenir le lien entre l'Armée et la Nation, le «parcours citoyen» a été mis en place:

- ✓ **Les programmes d'EC traitent de la Défense Nationale.**
- ✓ **Les citoyens doivent se faire recenser à 16ans dans leur mairie.**
- ✓ **Le contact avec l'armée se fait lors de la JDC, Journée Défense et Citoyenneté.**

REPUBLIQUE FRANCAISE		MINISTERE DE LA DEFENSE Imprimé n° 106*/212 Instruction provisoire n° 620/DEF/SGA du 16 juin 1998
N° d'ordre :		
CERTIFICAT INDIVIDUEL DE PARTICIPATION A L'APPEL DE PREPARATION A LA DEFENSE		
Le commandant le Centre du Service National de TOULOUSE certifie que Identifiant défense a participé à l'appel de préparation à la défense.		
Le (la) titulaire,		Le (Cachet et signature de l'autorité).
<small>Ce document est nécessaire à la constitution des dossiers de candidature aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.</small>		

LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ

3 ÉTAPES OBLIGATOIRES

- ÉTAPE 1 : **l'enseignement de défense** (classes de 3^e et de 1^{re}).
 - ÉTAPE 2 : **le recensement** à 16 ans en mairie ou en ligne pour certaines communes (www.mon.service-public.fr).
 - ÉTAPE 3 : **la JDC (journée défense et citoyenneté)**, avant 18 ans.
- **Ce parcours est obligatoire** pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, permis de conduire, CAP, BEP, BAC, etc.).



**OBJECTIF
CITOYEN**

LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ



MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE
ET DES
ANCIENS COMBATTANTS

SGA
Secrétariat général pour l'administration

DIRECTION
DU SERVICE NATIONAL

www.defense.gouv.fr/jdc

LE SNU : Le Service National Universel : Jeunesse engagée.

Le service national universel s'adresse à tous les jeunes français, garçons et filles entre 15 et 17 ans. Il comporte un séjour de cohésion (2 semaines dans un autre département) et une mission d'intérêt général (84 heures sur une année, près de chez toi). Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement sur la base du volontariat, entre 16 et 25 ans.

[Le service national universel \(SNU\) : Jeunesse engagée | Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse](#)

Le Service National Universel (SNU) est un projet de société qui a pour finalités de :

- Faire vivre les valeurs de la république.
- Renforcer la cohésion nationale
- Développer une culture de l'engagement.
- Accompagner l'insertion sociale et professionnelle.



Le SNU peut aboutir entre 16 et 25 ans, à un engagement volontaire partout dans le monde selon les besoins.

LE SNU est l'aboutissement du parcours citoyen.

DES SOLUTIONS A PLUSIEURS ECHELLES : Tableau de synthèse

Quelles sont les menaces pour la paix et la sécurité ?	Qui est responsable de la paix et de la sécurité collective ?	Quels sont les moyens employés ?
<ul style="list-style-type: none"> ○ Guerre entre les Etats ○ Guerres civiles ○ Attaques terroristes ○ Détention par les Etats ou des groupes armés d'armes de destruction massive ○ Atteinte à la circulation des personnes ou des marchandises. 	Dans le monde	
	L' <u>ONU</u> (Conseil de sécurité)	<ul style="list-style-type: none"> → Vote de résolutions → Sanctions (économiques par ex) → Envoi des casques bleus → Intervention armée des Etats membres
	Dans l'Union Européenne	
	Le <u>conseil des ministres de l'UE</u>	<ul style="list-style-type: none"> → Politique de sécurité et de défense commune (PSDC) → Intervention des armées des Etats membres de l'UE
	En France	
Les responsables politiques élus de la nation : <u>Président de la République</u> (chef des armées), <u>gouvernement</u> , <u>Parlement</u> .	<ul style="list-style-type: none"> → Intervention des armées (Terre, Air, Mer, Gendarmerie) → Services de la sécurité civile → Défense globale (armée, civile, économique, culturelle). 	

